

L'âne et le mammouth

L'autre soir, je lisais une histoire à mon fils. Il s'agissait des "sagesses" de Nasreddine. En l'occurrence, Nasreddine trouvait qu'il devait trop donner à manger à son âne. Il décida donc de diminuer peu à peu sa ration quotidienne. Et puisque l'âne ne disait rien, il alla jusqu'à la supprimer complètement. Au bout de quelque temps, bien entendu, l'âne mourut ...

Et Nasreddine alors de se lamenter : il avait enfin trouvé un âne qui ne lui coûtait rien et voilà qu'il mourait !

Mon fils de 6 ans comprit bien sûr tout de suite la bêtise de Nasreddine et cela le fit beaucoup rire ...

Quant à moi, je ne pus m'empêcher de penser à un autre animal : vous savez, le mammouth qu'il fallait dégraisser (la formule date déjà de pas mal d'années ...) parce qu'il coûtait trop cher et parce qu'il fallait réduire le déficit public.

A lui aussi on réduit d'année en année sa portion : 60 000 suppressions de postes depuis 2002, 11 200 à cette rentrée, 13 500 prévus pour 2009, ...

Chaque "réforme" est pensée dans cette optique : une réforme du bac pro ? 25 % de postes en moins. La semaine de 4 jours dans le 1^{er} degré avec la mise en place de soutien le mercredi matin ? C'est l'occasion de supprimer le réseau d'aide aux élèves en grande difficulté (RASED). Une réforme du lycée ? Et voilà des matières qui disparaîtront fort à propos du tronc commun, ...

Alors bien sûr pour que la pilule passe, on flatte l'animal (vous êtes des gens formidables !), on lui accorde quelques sucreries (un bon paquet d'heures sup ...), mais on continue inexorablement à tailler dans la masse.

On ne peut supposer nos dirigeants bêtes comme Nasreddine, non, bien au contraire !

Pourtant, gageons que lorsque l'animal sera vraiment moribond on entendra de leur part les mêmes lamentations que celles de Nasreddine. Des larmes de crocodile, quoi !

Et nous, quelle sera notre attitude ? Sera-t-elle la même que celle de l'âne de Nasreddine ?

J'espère que non !

En tout cas, en ce qui nous concerne, nous serons dans la rue à **Paris le 19 octobre pour défendre l'Education Nationale.**

Avec vous ?

Olivier Provost, secrétariat départemental SNES-FSU 89



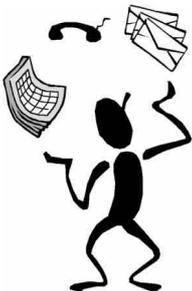
Sommaire :

page 1 : édito

Page 2 : collèges : effectifs, accompagnement éducatif

Page 3 : fusion des collèges de Puisaye

Page 4 : réforme des lycées, stage syndical départemental



Pour nous contacter :
snes89@dijon.snes.edu
SNES-FSU 89,
185 Rue Campenon,
89700 TONNERRE
03 86 55 26 23

CPPAP N° 03079
Imprimé par nos soins

Directeur de la publication :
Pascal Meunier
185 Rue Campenon,
89700 TONNERRE
Tel : 03 86 55 26 23
e-mail : snes89@dijon.snes.edu

Prix : 0,50 euro

NUMÉRO

201

Octobre 2008

DES CONSEQUENCES DES SUPPRESSIONS DE POSTES SUR LES EFFECTIFS

Les suppressions de postes dans l'Yonne ont des répercussions très visibles sur nos conditions d'enseignement avec un alourdissement général des effectifs par classe et donc une augmentation de la charge de travail. Le tableau ci-dessous montre cette évolution pour les collèges :

Divisions de	Rentrée 2007	Rentrée 2008
moins de 20 élèves à 24 élèves	51,2 %	42,9 %
25 à 28 élèves	45,3 %	52,3 %
29 à 30 et plus	3,5 %	4,8 %

Ce qui est inquiétant c'est que ce sont les collèges ZEP dont la situation empire le plus.

Le collège Paul Bert à Auxerre a vu son nombre moyen d'élèves augmenter de 2,32 élèves après avoir eu deux divisions fermées. Cela se traduit par des effectifs très lourds : 3 classes de 6^{ème} à 26 et trois autres à 27 ! 4 classes de 5^{ème} à 28 et 1 à 29 ! 7 classes de 4^{ème} à 26 ! Quant aux 3^{ème}, la classe la plus chargée est à 27. Une telle hausse d'effectifs peut s'expliquer par le jeu des dérogations qui ont été

nombreuses en raison de la section sport. Le cas de Paul Bert est emblématique de la dégradation mais il n'en reste pas moins que les autres établissements ZEP sont aussi affectés : à Briennon, il y a en moyenne 3,4 élèves de plus par division ; deux classes avaient été fermées. A Champs Plaisants à Sens, le nombre d'élèves moyen est en hausse de 1,11 et deux divisions ont été supprimées ; en 4^{ème} il y a 3 classes à 28, 2 à 27 et 1 à 26.

Ne noircissons pas totalement le tableau ! A St Florentin, une division a été ouverte et le nombre d'élèves a diminué de 1,84 ; la classe la plus chargée est à 25 élèves. C'est... comment dit-on ? L'exception qui confirme la règle ? Mais on est bien loin de la revendication SNES de 20 élèves par classe en ZEP.

Quant aux autres collèges, certains sont aussi durement touchés : à Ancy le Franc, 2 classes de 6^{ème} à 28, des 5^{ème} à 28 et 29 élèves. A Toucy les 5 classes de 5^{ème} sont à 29. A Villeneuve la Guyard il y a deux classes de 4^{ème} à 30 et 1 à 31 !

Quant à St Georges, le cas est particulier. Il y a 3 classes de 6^{ème} à 30 et 2 à 29 ! Là encore c'est dû aux dérogations de carte scolaire acceptées, même si les effectifs en ont pâti.

Il y a encore des paradoxes parfois abs-

cons : alors qu'il y a 75 élèves en moins en 6^{ème} dans le département, on arrive à 4 classes à 30 élèves (pour rappel, aucune à la rentrée précédente!). 4 divisions ont été fermées.

Le taux d'encadrement est meilleur, se vantait notre ministre. C'est sûr que nous, on est bien encadrés, au milieu de tant d'élèves !

Et ça, c'était pour 11500 suppressions de postes, dont plus d'un départ sur deux à la retraite.

Combien prévoit-il, notre ministre, pour 2009 ? Vous dites 13500 ? Et 40000 dans le cadre du plan triennal ?! Il va falloir sérieusement songer à agrandir les locaux. Il ne reste pas quelques casernes pour caser nos élèves ?

Ou alors, on peut encore résister au démantèlement du service public d'éducation.

Et pour commencer, rendez-vous à la **manifestation nationale du dimanche 19 octobre**.

Soyons le plus nombreux possible à exprimer notre refus de la politique éducative actuelle !

Emmanuelle Chapon

Echos du CDEN

Lors du CDEN (Conseil départemental de l'Education nationale) du 22 septembre, M. Hibon, Inspecteur d'Académie, a commencé par donner son bilan de la rentrée dans les collèges.

Il se félicite de son bon déroulement, car chaque élève a un professeur en face de lui : il oublie les problèmes de remplacement en Education musicale, par exemple. Il ajoute que la baisse des effectifs ne s'est pas révélée aussi importante que prévue (173 élèves dans le département). Il signale juste que les moyens d'enseignement ont été "un peu" réduits !

Les nombreux collègues qui travaillent cette année avec des classes de 28, 29 ou 30 élèves apprécieront ...

Puis il remercie les chefs d'établissement qui ont su garder leurs élèves pour éviter une baisse des effectifs dans l'établissement. Au contraire, il fustige les principaux et les enseignants qui ont perdu un nombre important d'élèves, ou plutôt qui n'ont pas su garder leurs élèves. Pour lui, la perte d'élèves est due au dysfonctionnement des collèges, car ils ont perdu des élèves qu'ils devaient garder ! Même la baisse démographique de certaines zones de l'Yonne n'est pour lui pas à prendre en compte. On peut aussi en conclure que faire de l'orientation avant la troisième est très mal vu par les instances académiques, même si l'élève est en souffrance au collège, même si son avenir sera complètement bouché en 3^e. Il ajoute ensuite que les moyens seront donnés aux établissements en fonction de leur capacité à garder leurs élèves !

C'est tellement plus facile que de s'interroger sur les raisons des difficultés de nos élèves et surtout beaucoup moins coûteux ...

Généralisation de l'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif est généralisé à tous les collèges à compter du 1er octobre sans qu'il y ait eu de réelle évaluation du dispositif mis en place dans les collèges de ZEP l'an passé.

Dans la plupart des établissements, il aura lieu principalement après les heures de cours du soir, parfois aussi pendant les heures de permanence régulières, quelques fois entre 13 h et 14 h. (ce qui concurrence alors l'UNSS, la chorale ou les clubs)

Comme le Conseil Général ne peut multiplier les rotations de cars en raison du coût que cela impliquerait, les volontaires ne pourront être que les élèves dont les familles seront en mesure de venir les chercher (vous avez dit égalité des chances ?).

Pour assurer cet accompagnement éducatif, les chefs d'établissement ont eu à recruter des assistants pédagogiques (et un personnel précaire de plus ...). Selon les établissements, cela va de 0,5 à 1,5 poste. Des HSE ont également été données : leur nombre a presque triplé pour chaque collège par rapport à la dotation de juin. Elles sont utilisables avant la fin de l'année 2008 : cette dotation peut varier de 85 à 162 h.

On est là bien loin d'avoir une véritable solution pour venir en aide aux élèves en difficultés !

Peut-être que des effectifs de classes moins chargés, des possibilités de travailler en groupes en langues et en sciences seraient des moyens bien plus efficaces, si l'objectif est bien de lutter contre l'échec scolaire et pas de jeter de la poudre aux yeux à la population ...

Christelle Provost

FUSION DES COLLEGES DE PUISAYE : DEUXIEME ETAPE

La première étape de la fusion est en route : le regroupement administratif a donc instauré une nouvelle organisation : un principal basé à St Fargeau secondé par un adjoint sur les deux autres collèges (St Sauveur et Bléneau). Aux dires des collègues, il apparaît que le principal est dorénavant moins disponible sur St Fargeau puisqu'il passe beaucoup de temps au téléphone pour coordonner l'ensemble. Mais ce n'est pas pour autant que les autres collègues le voient plus. Alors, avancée ou recul?

La deuxième phase a été arrêtée dans son principe et présentée au Conseil Départemental de l'Education Nationale (où siègent des conseillers généraux, des maires, l'inspecteur d'académie, des représentants des personnels et des parents d'élèves) ainsi qu'au Conseil Technique Paritaire Départemental (inspecteur d'académie, chefs d'établissements et représentants des personnels). Un document conjointement rédigé par la rectrice et le président du conseil général a été envoyé aux élus de Puisaye (quant aux collègues des collèges concernés, on leur a, au mieux, lu ce courrier...). Le travail de cette année portera donc sur le projet pédagogique qui se veut d'offrir à tous les élèves les mêmes enseignements et les mêmes options, dans le but de faire de ce super collège un pôle d'excellence.

Plusieurs pistes nous ont été présentées ; à charge des équipes pédagogiques de les développer, l'inspecteur d'académie estimant avoir fourni sa part de travail. Pour cela, le conseil général va provoquer des réunions sur chacun des trois sites, auxquelles participera l'inspecteur d'académie au titre de représentant de l'Education Nationale.

Voici quelques pistes de réflexion proposées dans ce courrier :

- « mutualisation et extension des options »

Si une discipline n'est pas enseignée sur l'un des trois sites, tout sera fait pour déplacer les élèves. Il faut donc s'attendre à ce que les élèves passent plusieurs demi-journées sur un autre collège que le leur. Par ailleurs le conseil général envisage d'acheter un minibus et de rémunérer un chauffeur, à charge des collèges de se débrouiller afin que le chauffeur travaille à plein temps. On imagine le nombre de déplacements que vont devoir subir les élèves. Au lieu de bénéficier d'heures d'études, ils seront sur les routes. Avancée ou recul?

- « Optimisation des coûts de fonctionnement »

On nous a longtemps rebattu les oreilles sur le coût élevé de ces petits collèges, ce qui est indéniable. Alors, comment peut-on optimiser les coûts de fonctionnement? En partageant les services des collègues sur deux voire les trois sites? En partageant le matériel onéreux? En donnant aux trois collèges une seule dotation horaire correspondant au nombre total d'élèves, ce qui serait, bien sûr, bien plus avantageux pour la bourse du ministère. Rappelons que le conseil général s'engage à maintenir les moyens en terme de dotation de fonctionnement (eau, électricité, chauffage...). Mais nous n'avons jusqu'à présent pas connaissance d'un engagement identique de la part du ministère.

- « Utilisation de moyens modernes » :

Le conseil général investira dans du matériel de visio-conférence et compte doter chaque collège d'un tableau interactif. Les élèves auront donc des cours ... sans prof! Ont-ils la maturité nécessaire pour se passer d'une présence adulte? A moins que l'on fasse appel à des assistants d'éducation (en nombre pléthorique comme chacun le sait) pour vérifier que les élèves ne fassent pas autre chose lors de ces cours.

L'inspecteur d'académie précise qu'il a la volonté de garantir une nomination fixe pour les collègues. Pour information, il prend sa retraite à la fin de cette année scolaire. Une fois parti, quelles garanties aurons-nous que son successeur ait la même volonté?

Aussi bien le rectorat que le conseil général semblent très satisfaits de cette fusion juridique et administrative. Il n'en reste pas moins que :

- De très nombreuses incertitudes et inquiétudes persistent.
- Les collègues des collèges concernés ne sont pas toujours informés convenablement (contrairement à ce qu'affirme le conseil général, les enseignants n'ont pas reçu le fameux courrier).
- Ils seront manifestement énormément sollicités ; sera-ce sur leur temps de travail? En dehors? Les frais de déplacements leur seront-ils remboursés?
- Dans quelle mesure les avis des collègues seront-ils pris en compte? Car jusqu'à présent, on peut dire que l'Education Nationale n'a écouté les craintes et autres revendications des collègues que d'une oreille plus que discrète.
- De quelle manière les représentants des parents seront-ils inclus dans ce projet?
- Et les élèves dans tout ça? Seront-ils réduits à la portion congrue? Au vu des pistes développées par le conseil général et le rectorat, on peut légitimement se poser la question.

Enfin, il nous reste une question à soumettre à votre réflexion : nous avons le net pressentiment que dans cette fusion, l'Etat se désengage peu à peu vis-à-vis de ces collèges ruraux, obligeant le conseil général à prendre le relais. Ainsi, l'éducation, qualifiée de nationale, n'est-elle pas en train de se délester sur les collectivités locales? Ce ne sera plus la nation qui participera à l'effort, mais bien chacun des Icaunais!

Emmanuelle Chapon

La réforme des lycées : une seule chose de sûre, il faut que ça aille vite ...

Nul ne l'ignore, le gouvernement veut réformer les lycées. Mais qu'allons-nous avoir vraiment ?... Ça personne ne le sait !! Il y a plus de questions ou d'interrogations que d'informations !
Que sait-on ? Et qu'ignore-t-on ?

Les enseignements se feraient en « modules » et seraient divisés en semestre sur la base de 27 h / semaine tout compris (actuellement, il est de 28 à 32 h / semaine selon les options choisies + 2 h d'aides individualisée, ce qui conduira à, au minimum, 3 h / semaine de moins).

La Seconde : il y aurait 11 modules d'enseignements généraux, 4 modules d'exploration et 3 modules d'approfondissement. Sur quels critères se fera le choix des modules ? Un même module devra-t-il être suivi toute l'année ou pourra-t-on changer au bout d'un semestre ?

En 2de, les enseignements fondamentaux seraient lettres / maths / LV1 / LV2 / EPS / HG. Les sciences physiques et les SVT disparaissent du tronc commun : vont-elles rester dans le programme commun du collège ? Le ministère réfléchit même à une possible séparation physique / chimie, sciences de la vie / sciences de la terre, histoire / géographie.

Rien n'est dit encore sur le nombre d'élèves dans chaque module. Y aura-t-il toujours des possibilités de travail en groupes ?

Le cycle terminal (Première et Terminale) : Il s'agirait d'élaborer **4 grandes familles** de parcours dans une organisation entièrement modulaire : **humanités et arts, sciences, sciences de la société, technologies.**

Toujours des enseignements généraux français, maths, LV 1 et 2 (5h pour les deux LV), EPS et philo (éventuellement dès la 1^{ère}) organisés de façon semestrielle.

La coloration serait définie par le choix des modules de spécialisation : **16 modules d'enseignements généraux et 16 de spécialisation sur 2 ans.** Au moins 9 modules dans une famille donnée pour définir « la coloration ».

Une partie de l'offre de modules serait discutée dans l'établissement, **ce qui conduirait à une autonomie accrue des établissements** avec tous les risques que cela comporte.

Enfin, tout cela doit toujours s'appliquer à la rentrée 2009 pour la classe de 2de.

On peut se demander comment les parents des élèves actuellement en 3^{ème} vont faire au moment de l'orientation pour pouvoir décider sereinement de leur choix alors que personne ne sait encore rien !

Le futur lycée ne doit pas devenir une « usine à gaz » où seuls les « initiés » s'en sortent !

La prochaine rencontre bilatérale aura lieu en octobre. Nous vous tiendrons informés des évolutions de ce projet, mais c'est avec vous que nous devons peser sur cette réforme. Venez débattre avec nous et donner votre avis **au stage départemental lycée du mois de novembre.**

Plus d'infos sur : http://www.snes.edu/IMG/pdf/8_P_LYCEES_BD-2.pdf

Isabelle CLEMENT

Stage lycée : jeudi 20 novembre à Auxerre (lycée Fourier) à partir de 9 h 00

La réforme des lycées en cours de discussion risque de bouleverser le lycée tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Le débat est actuellement vif :

- entre ceux qui pensent qu'une réforme est souhaitable et ceux qui pensent que le lycée n'a pas besoin d'une réforme, ou pas besoin d'une telle réforme.

- entre ceux qui pensent que le SNES doit se retirer des discussions avec le gouvernement et ceux qui souhaitent que le SNES reste dans les discussions.

L'objectif de ce stage est donc de vous présenter cette réforme en lançant le débat de fond sur l'enseignement au lycée et plus profondément sur la place que la société doit accorder à l'école.

Le secrétariat départemental vous invite donc à venir nombreux à ce stage syndical.

**ATTENTION : DATE LIMITE D'INSCRIPTION
AUPRES DE L'ADMINISTRATION LUNDI 20
OCTOBRE**

Et n'oubliez pas de nous prévenir de votre présence par mail, téléphone ou par courrier (coordonnées en début de journal)

Modèle de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical

À déposer auprès de votre chef d'établissement au moins un mois avant le stage

Nom :
Prénom :
Etablissement :
Ville :

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon
Sous couvert de chef établissement

Objet : participation à un stage de formation syndicale.

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 et de la loi n° 82-997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés de formation syndicale avec maintien intégral du salaire,

J'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 20 novembre 2008 afin de pouvoir participer au stage qu'organise à Auxerre la section départementale du SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 05/02/1993).

A, le

signature